

Image not found or type unknown



## Refus d'APS pour cause de délai de délibération

Par **Alexa69100**, le **05/07/2015** à **17:23**

La préfecture de mon département refuse de me délivrer un APS parceque la date de délibération de mon Master 2 est postérieur à la date d'expiration de mon titre de séjour.

Cela est il faisable. Sinon qu'elle texte de loi ai-je pour me défendre.